

4. Demande d'observations sur l'Outil pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines, de furanes et d'autres polluants organiques persistants produits non intentionnellement

Décision : SC-7/7 : Outil pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines, de furanes et d'autres polluants organiques persistants produits non intentionnellement

Contexte :

À sa septième réunion, la Conférence des Parties a engagé les Parties à se servir de l'Outil, en tenant compte des conclusions et recommandations formulées par les spécialistes¹, pour l'établissement d'inventaires des sources et d'estimations des rejets prévu à l'article 5 de la Convention de Stockholm et pour la communication des estimations des rejets prescrite à l'article 15, en tenant compte des catégories de sources recensées à l'Annexe C.

Demande :

Demande	Répondant(s)	Méthode de communication des informations	Date limite de communication des informations
Les Parties sont invitées à communiquer au Secrétariat des observations sur l'utilisation qu'elles font de l'Outil pour l'établissement d'inventaires des sources et d'estimations des rejets prévu à l'article 5 de la Convention de Stockholm.	Parties	Veillez communiquer vos observations au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.	Aucune date limite n'est spécifiée dans la décision; veuillez communiquer vos observations avant le 30 septembre 2016 afin qu'elles puissent être incluses dans le rapport que le Secrétariat doit préparer sur cette question pour la huitième réunion de la Conférence des Parties.

Point de contact :

M^{me} Ana Priceputu (E-mail : ana.priceputu@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 8553, Fax : +41 22 917 8098).

¹ Voir UNEP/POPS/COP.7/12, annexe.